

Monsieur l'Orateur,

Le lundi 19 janvier, l'honorable député de Hamilton-Ouest m'a posé, ainsi qu'au Premier ministre, une question relative à la prétendue discrimination raciale qui se pratiquerait au Canada.

Depuis l'incident survenu au Centre des ordinateurs de l'université Sir George Williams, en février 1969, certaines des personnes qui ont fait l'objet d'accusations à la suite de cet incident et d'autres personnes que l'affaire intéresse ont fait diverses déclarations, tant au Canada qu'aux Antilles, selon lesquelles le Canada serait une société raciste et poursuivrait des politiques racistes. Les honorables députés le savent, de telles déclarations sont dénuées de fondement. C'est un fait bien connu que le Gouvernement canadien ne pratique ni ne tolère dans aucun ministère ou organisme qui relève de lui des politiques qui comporteraient de la discrimination fondée sur la race, les croyances, la couleur de la peau ou l'origine ethnique. De plus, en adhérant à la Déclaration des Nations-Unies sur les Droits de l'homme et en signant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Canada a affirmé son opposition à une telle discrimination. Le Gouvernement affirme de nouveau qu'il appuie entièrement ces principes et ces buts.

Depuis les événements de février 1969, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de rencontrer des personnes qu'intéresse l'incident relatif à